

FICHE DE POSTE

PROFESSEUR FORMATEUR ACADEMIQUE

Discipline : Lettres

Thématique

Thème global : Programmes et priorités nationales du référentiel de compétences des professeurs - Animation, formation et suivi du réseau des tuteurs de Lettres.

Plus précisément :

La mission essentielle consiste à former et accompagner les tuteurs des fonctionnaires stagiaires de Lettres et les tuteurs d'étudiants stagiaires de Lettres.

Extrait du décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015

Sous l'autorité du recteur de l'académie, les formateurs académiques participent à la formation initiale des enseignants stagiaires et des conseillers principaux d'éducation stagiaires et des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation dans les établissements d'enseignement supérieur en charge de leur formation.

Ils participent à l'animation du réseau des personnels enseignants du second degré désignés par l'autorité académique pour prendre en charge le tutorat des enseignants stagiaires et des étudiants se destinant au métier de l'enseignement.

Ils contribuent également à la formation continue des personnels enseignants du second degré.

Extrait de la circulaire n° 2016-148 du 18-10-2016 – Missions des formateurs premier et second degrés

Les formateurs doivent maîtriser les compétences professionnelles décrites dans le référentiel annexé aux circulaires n° 2015- 109 du 21 juillet 2015 et n° 2015-110 du 21 juillet 2015. Il est également attendu d'eux qu'ils poursuivent une démarche individuelle de formation dans les domaines qui relèvent de leur(s) champ(s) d'intervention.

Contexte

Afin d'élargir son vivier de formateurs, la DAFOR (Délégation Académique à la Formation, au développement professionnel et à l'innovation) recrute des intervenants dans des actions de formations sur la thématique citée ci-dessus.

Profil recherché

Cet appel à candidature s'adresse aux professeurs de Lettres, de collège comme de lycée, titulaires de l'éducation Nationale ayant ou non une expérience de formation et/ou d'accompagnement des pairs.

Le candidat souhaite poursuivre son engagement dans une démarche d'évolution professionnelle qui lui permettra de mettre ses compétences au service des personnels des établissements.

Dans le cadre de ses missions, il a développé les compétences suivantes :

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique ;
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves ;
- Coopérer au sein d'une équipe ;
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

Accompagnement proposé

Afin d'accompagner les candidats retenus dans leur processus de professionnalisation, la DAFOR, en lien avec les corps d'inspection proposera une formation de formateurs qui comprendra plusieurs modules, dont un temps sur les spécificités de la thématique de formation concernée.

Elle prendra appui sur les quatre domaines de compétences du référentiel des compétences des formateurs (Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015) :

- Penser - Concevoir ;
- Mettre en œuvre - Animer ;
- Accompagner l'individu et le collectif ;
- Observer - Analyser - Évaluer.

Activités

Le professeur formateur académique sera amené à :

- former et accompagner les tuteurs des fonctionnaires stagiaires et les tuteurs d'étudiants stagiaires ;
- participer au sein d'équipes pluri-professionnelles de l'INSPÉ ;
- ✓ lors de la pré-rentree, au dispositif d'accueil, de formation et d'accompagnement des fonctionnaires stagiaires affectés dans l'académie ;
- ✓ à la professionnalisation d'un groupe de fonctionnaires et d'étudiants stagiaires, en apportant notamment sa contribution à l'analyse de pratique et à la connaissance du système éducatif;
- ✓ à l'accompagnement des mémoires professionnels ;
 - contribuer à des dispositifs de recherche-action dans le domaine de la formation et à la formation des fonctionnaires et des étudiants stagiaires, dans certaines unités d'enseignement, en fonction des besoins ;
 - participer à la formation de formateurs ;
 - animer à partir de septembre 2020 des stages territorialisés en fonction de ses disponibilités.

Les interventions du professeur formateur académique – réseau tuteurs (FART) se dérouleront de préférence sur le lieu de formation accueillant les fonctionnaires et étudiants stagiaires de sa discipline (EPL et INSPÉ). Il pourra aussi être amené à se déplacer pour des temps de travail collectif.

Modalités d'évaluation : un rapport d'activité annuel des actions menées sera à communiquer à l'inspecteur référent de la formation initiale et à la DAFOR. Les missions de professeur formateur académique sont confiées pour l'année scolaire en cours. Elles sont réexaminées et ajustées tous les ans.

Pour mener à bien ses missions, le professeur formateur académique bénéficiera d'une décharge de 6 heures sur son service d'enseignement.

Modalités de recrutement

Les candidats intéressés devront faire parvenir un CV et une lettre de motivation à l'adresse suivante : ce.ipria-lettres@ac-versailles.fr ; chacun de ces deux documents n'excédera pas deux pages.

Les candidatures seront examinées par une commission organisée par les corps d'inspection et la DAFOR.

Date limite de renvoi des candidatures : **mercredi 17 juin 2020.**